

**DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE CERVENS**

Nombre de membres en exercice :	15	VOTE : pour	09
Présents :	09	contre	0
Qui ont pris part à la délibération :	09	abstention	0

Date de la convocation : 29/03/2023

Secrétaire de séance : Thierry PROFFT

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2023 À 20 H

**Délibération
N°2023/03**

L'an deux mil vingt-trois le 5 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CERVENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Catherine VUARGNOZ, Vice-présidente.

PRESENTS :

CALLENDRIER Michèle/ PEILLEX Michelle/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine/ BOSSUS Anne-Marie/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ NOEL Danièle/.

EXCUSÉS :

DEGLAVE Andrée/ FAVRE Serge/ LECLERCQ Alain/ NOEL Ruta/ OSEIRA Florence/ SANDRAL Linda.

Décisions
budgétaires

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Monsieur le Président rappelle les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté, excédent----- **4 209,30 €**
Recettes arrêtées à la somme de ----- 6 018,33 €
Dépenses arrêtées à la somme de ----- 5 530,84 €
Soit un excédent global de fonctionnement de ----- 4 696,79 €

Il propose aux membres du CCAS d'affecter le résultat de l'exercice 2022 soit 4 696,79 euros à l'exercice 2023.

Le Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2022,

⇒ **DECIDE** à l'unanimité d'affecter l'excédent global de fonctionnement de 4 696,79 € à la section de fonctionnement du budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du CCAS,

Le secrétaire

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 11/04/2023

Reçue en Préfecture
Le : 11/04/2023

Mise en ligne sur le site de la
commune
Le : 11/04/2023

Le Président, Gil THOMAS